



MATÉRIAUX AMIANTÉS

**Travailler en présence de matériaux
amiantés SANS PRÉCAUTION peut entraîner
des maladies respiratoires très graves :**

Cancer de la plèvre, du larynx, du poumon
et autres maladies broncho-pulmonaires.



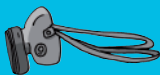
VOS 5 RÉFLEXES FACE À

Flocage, calorifugeage ou amiante liée

1 PORTEZ VOS EPI

- Combinaison jetable type 5
- Gants
- Masque jetable FFP3 « nez de cochon », pour les travaux de courte durée ou Masque ventilé TMP3 pour les travaux plus longs.

Mettez le masque en premier quand vous vous habillez et enlevez-le en dernier quand vous vous déshabillez.



2



BALISEZ ET ISOLEZ

la zone d'intervention avec du polyane, de la rubalise et une signalisation « amiante ».

3

HUMIDIFIEZ LA ZONE D'INTERVENTION, en cas de casse ou découpe obligatoire, avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique qui fixera les fibres ou, à défaut, de la laque à cheveux.



ATTENTION

Ne réutilisez jamais des éléments

L'AMIANTE

UTILISEZ DES OUTILS À MAIN

N'utilisez pas de disqueuse, meuleuse, perceuse, ponceuse, etc.



ASPIREZ

la zone d'intervention avec un aspirateur THE (très haute efficacité).



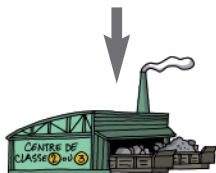
> VOS DÉC

DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT

Dalles de faux-plafonds



Big-bag ou palette filmée



Centre de classe 2 ou 3 avec alvéoles spécifiques



BON À SAVOIR

Certaines déchetteries acceptent

en amiante déposés.

HETS EN AMIANTE

DÉCHETS D'AMIANTE EN BON ÉTAT AUTRES QUE AMIANTE-CIMENT

Cloisons,
faux-plafonds, dalles vinyl



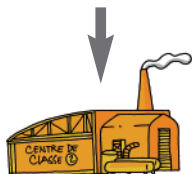
Dans un double
sac étanche

TOUT AUTRE DÉCHET D'AMIANTE :

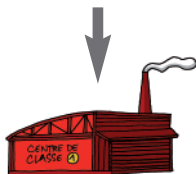
Les déchets d'amiante liés en mauvais état
(amiante-ciment, dalles vinyl-amiante,
cloisons murales amiantées...)
+ déchets de flochage, calorifugeage,
cartons d'amiante
+ EPI utilisés



OÙ DÉPOSER ?



Centre de classe 2
avec alvéoles spécifiques



Centre de classe 1
pour déchets dangereux

des déchets d'amiante-ciment en petite quantité en provenance des artisans.

PLÂTRIERS ET PLÂTRIERS-PLAQUISTES RESTEZ VIGILANTS FACE À L'AMIANTE



POUR VOUS LES PRINCIPAUX MATÉRIEAUX À RISQUE SONT LES SUIVANTS :

Matériaux en amiante friable

- produits de flocage de plafond, calorifugeage
- cartons d'amiante (faux-plafonds "Panocell", plaques radiateurs)

Matériaux en amiante liée

- dalles de faux-plafond (amiante-ciment ou autre)
- cloisons murales intérieures amiantées
- peinture projetée en plafond type « gouttelette »

BON À SAVOIR

Les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978. Leur utilisation a été totalement interdite en 1997.

DANS VOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES :

- Intervention **PONCTUELLE** (perçement, découpe...) sur des zones calorifugées, floquées, ou sur divers matériaux amiantés (faux-plafonds, cloisons murales, dalles vinyl...) ou sur des éléments en amiante-ciment.
- Entretien et maintenance nécessitant une dépose **ISOLÉE** de dalles de faux-plafond, de dalles vinyl-amiante, de cloisons murales ou de cartons d'amiante.

> PROTÉGEZ-VOUS SIMPLEMENT !

> Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et à vos cheveux, ne les rapportez pas dans votre famille

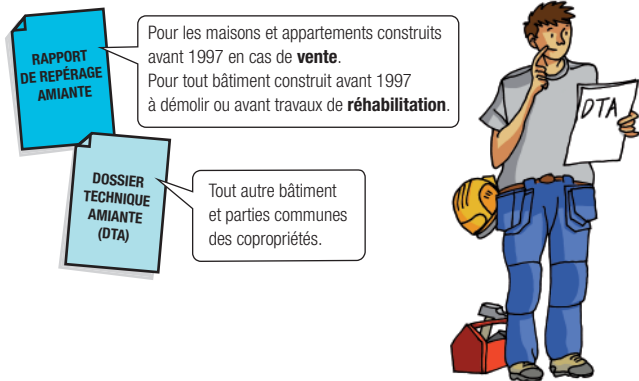
> Limitez la libération des fibres

> Et surtout, portez vos EPI (Équipement de Protection Individuelle)

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

I ÉVALUEZ LES RISQUES EN SACHANT OÙ SE TROUVE L'AMIANTE

Le « Rapport de Repérage Amiante » et le « Dossier Technique Amiante », demandés au propriétaire, vous permettent de mieux identifier la présence d'amiante.



BON À SAVOIR

En cas de doute, vous pouvez demander un prélèvement et une analyse au propriétaire.

2 RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS

Pour **TOUS** les travaux liés à l'amiante non friable, qu'il s'agisse d'entretien ou de maintenance nécessitant une dépose isolée, il faut prévoir :

- un suivi médical (visites préalables et annuelles, fiches et attestations d'exposition en cas de départ de l'entreprise) ;
- une formation **obligatoire** au risque amiante



ATTENTION

Pour le retrait de tous matériaux amiantés, à l'intérieur : adressez-vous à une ENTREPRISE CERTIFIÉE.

3 REMPLISSEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES LIÉS À L'AMIANTE

Le mode opératoire

Pour les travaux de maintenance ou d'entretien nécessitant une dépose isolée, vous devez impérativement rédiger un « mode opératoire ».

Ce document est composé des éléments suivants :

- Le type et les quantités d'amiante manipulés
- Le lieu et le nombre de travailleurs impliqués
- Les méthodes d'intervention :
 - balisage avec étiquette amiante
 - EPI spécifiques
 - matériel utilisé



CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

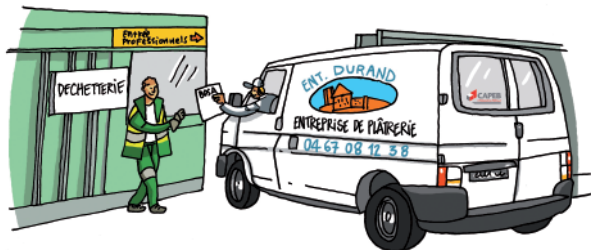
Une fois complété, il doit être envoyé :

- Pour observation, au médecin du travail lors du lancement du chantier
- Pour information, à l'Inspection du travail, à la CRAM et à l'OPPBTB.

4 MUNISSEZ-VOUS DES BONS DOCUMENTS LIÉS AU TRANSPORT DE L'AMIANTE

Rédigez un Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA).
Il suivra les déchets jusqu'à leur élimination et permettra
de vérifier que les déchets ont bien été éliminés dans la filière.

Vous pouvez télécharger ce document sur www.cerfa.gov.fr



5 DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

**Les déchets appartiennent aux propriétaires des bâtiments.
Les artisans plâtriers sont des détenteurs intermédiaires
de déchets.**

N'oubliez donc pas de valoriser ce travail supplémentaire dans vos devis.

*Les filières d'élimination varient en fonction des régions
et des départements, tout comme les coûts.*





INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADEME : www.ademe.fr

INRS : www.inrs.fr

OPPBTP : www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

GESTION DES DÉCHETS

DDE (Direction Départementale de l'Équipement)

Préfectures

Services « santé environnement » des DDASS

Annuaire SINOE de l'ADEME

SITES MARCHANDS POUR ACCESSOIRES D'INTERVENTION SUR L'AMIANTE *

Étiquette « amiante », sacs, conteneurs à déchets (big-bag – dépôts bag...), masques FFP3 et TMP3, combinaisons jetables, kit individuel d'intervention amiante, produit surfactant ou encapsulant pour fixer les fibres d'amiante, aspirateur THE...

Best : 03 21 60 39 39 www.bestsarl.com

Seton : 03 20 01 96 78 www.seton.fr

3M : 01 30 31 61 61 www.solutions3m.com

Extramiante : 01 64 11 85 10 - 04 78 49 52 71 -
02 32 98 30 32 - 02 47 40 40 30 - 05 56 97 79 36
www.sebemex.fr/Extramiante/

SIBILLE FAMECA electric :

04 75 90 58 11 www.sf-electric.com

*cette liste, non exhaustive,
est indicative et ne signifie pas que
ces fournisseurs soient recommandés.

